

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 12 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 juillet 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
M. Alain COSSON	M. Florent MONEYRON
M. Christian BOURNAT	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Catherine MORAND	Mme Michelle CIERGE
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Philippe BEAL, M. Michel SEVE

Etaient représentés (procuration) :

M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)  
Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)  
Mme Anne-Marie OLIVON (à Mme Catherine MORAND)  
Mme Eliane GRANET (à M. Gilles MARQUET)  
M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)  
M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)  
M. Lucas ANTOINE (à M. Yannick DUPOUÉ)  
Mme Laurence GONINET (à M. Michel SEVE)

Etaient absents :

M. Jean-Baptiste GIRARD, M. Patrick GIRAUD, Mme Julie MONTBRIZON, Mme Déolinda DE FREITAS, M. Bernard FRASIAK

**VOTE:    En exercice : 35            Présents : 24    /    Représentés : 9            Votants : 33**

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°...    M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°...    M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : RH – Création de postes dans le cadre du transfert de la compétence gestion des ALSH extrascolaires et mercredis périscolaires**

## **CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GESTION DES ALSH EXTRASCOLAIRES ET DES MERCREDIS PÉRISCOLAIRES**

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 novembre 2021 relative à la modification statutaire de la CCEDA n°2021-02 intégrant une nouvelle compétence supplémentaire en matière d'enfance et de jeunesse soit la gestion des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires et mercredis périscolaires ;
- Vu la délibération n°16 du 16 décembre 2021 de la Ville de Lezoux portant avis favorable du conseil municipal sur la nouvelle modification statutaire de la Communauté de communes Entre Dore et Allier : prise de nouvelles compétences supplémentaires en matière d'enfance et de jeunesse ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20220408 en date du 28 mars 2022 portant modification des statuts de la communauté de communes « Entre Dore et Allier » validant à compter du 01 septembre 2022 la gestion communautaire des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires et mercredis périscolaires ;
- VU le livre III du code général de la fonction publique ;
- VU la délibération du 4 juillet 2022 de la Ville de Lezoux portant transfert à la Communauté de communes Entre Dore et Allier de la compétence gestion des ALSH extrascolaires et des mercredis périscolaires : impact sur le personnel communal ;
- VU les avis du comité technique en date du 03 mai et du 07 juin 2022,

### **Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- De créer les postes suivants à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :
  - o 1 poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 31/35<sup>ème</sup>, pour exercer les fonctions de directrice de l'ALSH de Lezoux,
  - o 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 30/35<sup>ème</sup>, pour exercer les fonctions d'animatrice et occasionnellement de directrice adjointe de l'ALSH de Lezoux,
- De prévoir le régime indemnitaire correspondant ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE la proposition de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 juillet 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente